

# CFDT SOFRECOM Bulletin d'information

## Le business ou la santé?

Que se passe-t-il? La gestion de la crise sanitaire post-déconfinement à Sofrecom avait plutôt bien commencé avec un train de mesures prises dès le début mais en concertation avec la CSSCT Elargie (une CSSCT avec toutes les OS). Par ailleurs, la décision de Sofrecom de maintenir la situation de télétravail jusqu'à début septembre en laissant le choix aux salariés de venir dans les locaux a été saluée par tous, salariés et OS, à commencer par la CFDT.

Courant juillet, Orange décide de faire revenir les salariés au bureau mais Sofrecom maintient sa position initiale sur le télétravail. Cette décision courageuse et originale avait été particulièrement appréciée par les salariés et également saluée par tous.

Cependant, ces signes positifs sont à relativiser. La direction a rejeté notre demande de verser le forfait restauration de 5,43€ à tous les salariés pendant cette période et a refusé d'augmenter le forfait télétravail mensuel de 15€ que nous avons estimé trop faible. En cette rentrée, sachant que les contaminations repartent à la hausse et notamment en Ile de France, classée zone rouge depuis le 25 août, que 24% des clusters se situent aujourd'hui en entreprise, que les propos du gouvernement (actionnaire de référence d'Orange) et de la Ministre du Travail, relayés sur le site «sante publique france.fr», indiquent que «le télétravail devrait être priorisé à chaque fois que c'est possible», Orange, suivi de Sofrecom décident de faire revenir tous les salariés au travail en n'accordant que deux jours de télétravail par semaine.

CFDT SOFRECOM Bulletin d'information

Documents

[CFDT SOFRECOM Bulletin d'information](#)